**

**Certifiez votre recherche**  
Validez la conformité éthique de vos projets de recherche et obtenez une attestation ou une autorisation de la CUREG2.0

Si vous souhaitez obtenir *une évaluation des risques éthiques* de votre projet comme défini par le [Règlement de la Commission Universitaire pour une Recherche Ethique à Genève (CUREG2.0)](https://memento.unige.ch/doc/0343/), merci de remplir le **questionnaires A** intitulé « *Cadre général de la recherche*», puis le **questionnaires B** intitulé « *Données collectées lors de la recherche*» et le **questionnaire C** « *auto-évaluation* ».

Si toutes les réponses au questionnaire C sont négatives, alors vous pouvez finaliser votre demande avec la **partie D** et demander une attestation de conformité éthique qui sera délivrée par la CUREG après analyse des réponses aux questionnaires A-B-C-D. La CUREG peut éventuellement vous demander des informations complémentaires si elle le juge nécessaire.

Si une ou plusieurs réponses sont positives à la partie C du questionnaire, alors vous devez remplir le questionnaire approfondi (**parties E-F-G**) et joindre les documents nécessaires à la demande d’expertise. La décision d’autorisation, avec ou sans modification du projet initial, vous sera communiquée dans un délai de 4 semaines minimum après le dépôt du dossier complet (questionnaires A, B-C, E-F-G et annexes). Les commentaires des expert-es seront joints à la décision.

Le **formulaire de consentement** (ou feuille de terrain qui documente le consentement) ainsi que le **DMP** doivent être joints à toute demande d’évaluation déposée à la CUREG, que l’évaluation fasse l’objet d’un examen approfondi ou suive la procédure Fast Track.

Merci d’adresser votre dossier sous forme d’un document pdf UNIQUE (<2Mb) à [commission-ethique@unige.ch](mailto:commission-ethique@unige.ch).

[Partie C – Auto-évaluation des risques éthiques 2](#_Toc72590907)

[C.1. Projets de recherche impliquant des participant-es humain-es 2](#_Toc72590908)

[C.2. Projets de recherche avec potentiel impact environnemental 4](#_Toc72590909)

[C.3. Projets de recherche à usages multiples 7](#_Toc72590910)

[Partie D - Validation de votre auto-évaluation 8](#_Toc72590911)

# Partie C – Auto-évaluation des risques éthiques

*La partie C de ce questionnaire est destinée à établir une auto-évaluation des risques éthiques liés soit à l’implication de participant-es humain-es (partie C1), soit à un impact réel ou potentiel sur l’environnement (partie C2), soit à un usage multiple des résultats de la recherche (partie C3). En cas de réponses négatives, une attestation de conformité éthique est fournie par la CUREG2.0. En cas de réponse positive à l’une de ces questions, une analyse approfondie par des expert-es de la CUREG2.0 devra être effectuée après avoir soumis un dossier complet incluant les parties E, F et G du questionnaire remplies.*

Vous envisagez de mener un projet de recherche de façon éthique et responsable. Voici quelques recommandations générales.

*Dans le cadre d’un projet en Sciences Humaines et Sociales*, il est indispensable que vous abordiez les participant-es, en sachant que ce projet est d’abord le vôtre et non le leur, exception faite des recherches participatives. Vous devez donc mettre en avant les nouvelles connaissances attendues qui seront apportées par le projet dans un champ scientifique donné. Par ailleurs, vous avez l’obligation de prendre les mesures adéquates pour éviter que les participant-es subissent un préjudice et/ou soient exposé-es à des situations auxquelles ils-elles n'auraient pas consenti. Il est nécessaire que vous obteniez leur consentement, si possible par écrit, ou à défaut d’une manière qui doit être documentée par le/la chercheur-se.

*Dans le cadre d’un projet en Sciences Naturelles* développé en dehors d’un espace confiné, vous devez réfléchir aux possibles impacts sur l’environnement et aux mesures permettant de prévenir ou limiter cet impact. La CUREG a développé un questionnaire qui indique les principaux risques d’impact environnemental.

*Pour les projets à usages multiples*, dont les résultats peuvent avoir des implications sécuritaires, militaires, ou de manipulation de masse, la CUREG vous aide à mener une réflexion sur les possibles risques éthiques.

Nous vous invitons à consulter la [Charte d'Ethique et de Déontologie](https://www.unige.ch/ethique/files/8315/7970/1736/CharteEthique-105x210-2019-Web-FR.pdf) afin de prendre connaissance des dispositions éthiques et légales en vigueur à l’Université.

## C.1. Projet impliquant des participant-es humains [[1]](#footnote-1)

### C.1.0. Votre projet implique-t-il des participant-es humains ?[[2]](#footnote-2)

OUI  NON

***[Si oui merci de répondre aux 15 questions de la partie C.1.]***

### C.1.1. Le projet implique-t-il la participation de personnes ayant une capacité́ de jugement limitée (par exemple personnes en situation de handicap psychique) et/ou la participation de mineurs ?

OUI  NON

### C.1.2. Les participant-e-s contribuent-ils/elles à l’étude sans le savoir, c’est-à-dire sans avoir fourni préalablement leur consentement éclairé ?

*Cette question ne concerne pas le fait de cacher certaines informations aux participant-es au début de l’étude (cf. question C.1.13). Si votre recherche consiste à observer passivement des comportements spontanés dans des situations que vous n'avez pas provoquées et qui ne contiennent pas de manipulation expérimentale (modifications de l'environnement, pose d'affiches, etc.), vous pouvez répondre non.*

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

### C.1.3. Le projet implique-t-il le recrutement/la participation d’élèves, d’une école publique du canton de Genève ?

*Nous vous rappelons que les recherches conduites dans des établissements scolaires publics genevois doivent, avant l’accès au terrain, faire l’objet d’une demande auprès du service de la recherche en éducation (SRED). Les collaborateur/rices de la FPSE doivent s’adresser à la sous-commission de recherche dans les écoles de leur section.*

OUI  NON

### C.1.4. Le projet implique-t-il le recrutement/la participation d’enfants, dans une structure privée (écoles privées, centres aérés, …)?

OUI  NON

### C.1.5. Si le projet s’appuie sur la contribution obligatoire d’étudiant-es de l’Unige aux activités de recherche, cette contribution génère-t-elle une situation d’iniquité avec ceux ou celles du même cursus qui n’y participent pas ?

#### Par exemple : Le volume du travail alternatif proposé aux étudiant-es ne souhaitant pas participer aux recherches est-il équivalent ? Si tel n’est pas le cas, alors la réponse à la question C.1.5. est « oui »

#### Les étudiant-es participant aux études peuvent-ils ou elles cumuler la validation du cours et une rémunération (bonus) financière dont le montant est supérieur à 10 CHF? Si tel est le cas, alors la réponse à la question C.1.5. est « oui »

OUI  NON  Ne s’applique pas

### C.1.6. La contribution au projet de recherche peut-elle être source d’iniquité (désavantages ou avantages) pour les participant-es en raison de leur prestation ou d’abandon en cours de route ?

#### Lorsque les participant-es sont en relation de dépendance avec le chercheur ou la chercheuse responsable de l’étude (par exemple, les étudiant--s devant passer des examens avec ce responsable ou employé-es comme tuteur/rices ou assistant-es), il faut absolument s'assurer de l’absence d’impact négatif de la participation à l'étude, tel qu’une note d’examen minorée par le fait que le ou la participant-e n’a pas terminé l'étude d'une manière satisfaisante. L'anonymat du ou de la participant-e par rapport à la personne dont il ou elle dépend doit être assuré. Si l'anonymat est garanti, la réponse à la question C.1.6 est NON.

OUI  NON

### C.1.7. Les participant-es seront-ils/elles amené-es à relater des expériences personnelles ou des comportements relevant de l’intime (incidents stressants, comportement sexuel, consommation de drogues, ...) ?

#### Ces questions concernent l'acquisition de données sensibles au sens large. Il s'agit d'informations qui doivent être traitées de manière hautement confidentielle car leur diffusion pourrait entraîner des désavantages pour la personne (par exemple, stigmatisation).

OUI  NON

### C.1.8. Les participant-es seront-ils/elles amené-es à évoquer des traumatismes ou des émotions susceptibles de leur porter préjudice ou de provoquer une souffrance psychologique hors de proportion ?

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

### C.1.9. L’étude risque-t-elle de porter atteinte à l'intégrité physique des participant-es (exemple : chute, brûlure, ...) ?

#### Il faut répondre NON pour toutes les interventions physiques qui n’affectent pas le bien-être physique des participant-es (par exemple, ingestion d’aliments ou boissons saines, exercice physique modéré, mesures physiques non invasives, etc., ...).

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

### C.1.10. L’étude risque-t-elle de porter atteinte à l'intégrité psychologique des participant-es ? Le matériel utilisé comprend-t-il des éléments (questions, textes, images, stimuli, ...) pouvant induire des réactions de malaise, des sensations ou émotions négatives disproportionnées par rapport au quotidien ?

#### Il s'agit de distinguer les conséquences inoffensives des conséquences problématiques de l'intervention. Par exemple, la modification de l'humeur avec de la musique joyeuse ou triste est considérée comme inoffensive car ce type de musique est courant et qu'aucun effet négatif n'est à prévoir chez les sujets en bonne santé mentale. Ce qui serait inquiétant ou dérangeant, serait de montrer par exemple des images de guerre ou de mutilation, ces types d'images pouvant provoquer de très fortes réactions émotionnelles.

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

### C.1.11. L’étude risque-t-elle de porter atteinte à l'intégrité sociale des participant-es (si expériences sur des groupes, par exemple) ? La participation peut-elle avoir des effets négatifs sur le plan social et/ou professionnel (par exemple, atteinte à la réputation) ?

#### Les expériences impliquant des groupes de personnes ne sont pas toutes problématiques sur le plan éthique. Cependant, les expériences de groupe peuvent comporter un risque éthique lorsqu’elles placent les participant-es dans des situations inconfortables, telles qu’une situation concurrentielle où certain-es participant-es sont clairement perdant-es, une situation où des comportements agressifs sont induits, ou bien lorsque l’expérience place les participant-es dans une situation ressentie comme embarrassante. Comme dans les deux questions précédentes, il faut ici aussi tracer une limite entre un petit malaise qui peut être considéré comme comparable à un événement quotidien et donc acceptable (par exemple, la nervosité que certaines personnes ressentent lorsqu’elles doivent parler en public), et un malaise considéré comme inacceptable (par exemple, recevoir des insultes

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

OUI  NON

### C.1.12. La procédure prévoit-elle que certains renseignements sur l’objectif de la recherche ou sur la méthodologie doivent être cachés aux participant-es et/ou que certaines informations transmises sont intentionnellement fausses (ex. induction expérimentale) ?

*Cette question concerne les études qui trompent délibérément les participant-es ("tromperie"). Dans ce type d’études, les participant-es sont délibérément mal ou faussement informé-es au sujet de certains aspects de l'étude qui les concernent, de sorte qu'ils ou elles auraient raisonnablement l'impression qu'on leur a menti lorsqu'ils ou elles découvrent la vérité. Il peut s'agir, entre autres, d'un feedback inexact sur leur rendement, d'une information inexacte sur les objectifs du projet de recherche, d'interactions avec un-e collègue du-de la chercheur-se présenté-e faussement comme « un-e autre participant-e à l'étude ». Dans de telles études, il est nécessaire de prévoir, dans les meilleurs délais, un débriefing. Cette question ne fait pas référence au fait que les participant-es ne sont généralement pas pleinement informé-es du contexte scientifique ou des hypothèses d'une étude.*

OUI  NON

### C.1.13. L’incitatif financier proposé aux participant-es est-il supérieur à la rémunération standard dans votre domaine de recherche ?

*Par exemple, si la rémunération proposée est telle qu’elle peut amener des personnes à participer sans prendre en considération les éventuels risques liées à la recherche, la réponse à la question C.1.14 est « oui »*

OUI  NON  Ne s’applique pas

### C.1.14. Anticipez-vous d’autres risques ou inconvénients pour les participant-es ?

OUI  NON

**Si vous avez répondu OUI à cette question, merci de préciser ce qui sera mis en place pour minimiser le risque détecté.**

### C.1.15. Veuillez décrire la procédure de recueil de consentement. Si le recueil du consentement se fait à l’écrit, merci de joindre le projet du formulaire. Si le recueil ne peut être effectué à l’écrit, merci de décrire précisément la démarche qui permet de documenter le consentement des participant-es, par exemple consentement oral.

#### Nous vous invitons à consulter la FAQ n°4 relative au recueil du consentement des participant-es

Merci de joindre le projet de formulaire de consentement et/ou la feuille de terrain qui documente la démarche de consentement

## C.2. Votre projet a-t-il un potentiel impact environnemental ?

*Cette partie concerne les projets de recherche qui se déroulent en dehors d’un laboratoire (par exemple, étude de la biodiversité, études géologiques, prélèvements effectués sur le milieu naturel, manipulation des conditions climatiques, manipulations des conditions de culture...).*

OUI  NON

***[Si oui merci de répondre aux 13 questions de la partie C.2.]***

### C.2.1. La partie expérimentale du projet se déroule-t-elle à l’extérieur d’un laboratoire, dans un espace non-confiné avec perturbation du milieu naturel?

#### Il faut répondre NON pour les projets impliquant des observations en milieu non-confiné sans perturbation du milieu naturel. Si vous répondez OUI à cette question, vous devrez répondre à des sous-questions ayant trait à différents risques environnementaux (exemples : utilisation de produits chimiques et/ou technologiques en milieu non confiné susceptible de provoquer une pollution chimique, sonore, visuelle, une atteinte à la biodiversité ou aux conditions climatiques...). Pour chacune de ces sous-questions vous trouverez sous le point information des exemples d’impact et de risques induits.

OUI  NON

### C.2.2. Votre activité de recherche génère-t-elle des ondes sonores ?

#### Selon les connaissances scientifiquement établies, les ondes sonores ont un impact important sur l’environnement et des ondes sonores exogènes présentent donc des risques d’altération des écosystèmes. Exemples d’impacts induits par les sons (liste non exhaustive) :

#### de nombreuses espèces terrestres utilisent les sons pour trouver leur chemin, chasser, éviter les prédateurs, défendre leur territoire, s’accoupler, maintenir les groupes sociaux. Des sons exogènes peuvent donc influencer la survie et la reproduction de ces espèces

#### Les sons perturbent les espèces aquatiques en induisant des désorientations, des collisions ou l’abandon d’habitats car certaines fréquences altèrent la communication, le comportement reproductif, voir même certains tissus chez les cétacés.

#### La pollution sonore a un effet nocif sur la qualité de vie des humains (stress, anxiété, …).

#### Obligation d’adaptation du milieu.

OUI  NON

### C.2.3. Votre activité de recherche génère-t-elle des émissions lumineuses ?

*Selon les connaissances scientifiquement établies, les émissions lumineuses ont un impact important sur l’environnement et une pollution lumineuse présente des risques pour les écosystèmes. Exemples d’impacts et de risques induits par la pollution lumineuse (liste non exhaustive) :*

* *Perturbation du rythme biologique des espèces.*
* *Évolution du comportement alimentaire des espèces.*
* *Modification de la compétition inter-espèce.*
* *Influence sur la capacité reproductive des espèces lumineuses.*
* *Pollution lumineuse affectant le rythme circadien des espèces animales, en particulier celui des humains.*
* *Création de nouvelles niches écologiques.*
* *Réduction ou prolifération forte de certaines catégories de populations animales.*
* *Modification durable de la chaine alimentaire.*
* *Risque pour les chercheurs (p. ex. par l’utilisation de lasers ou de rayons UV).*

OUI  NON

### C.2.4. Votre activité de recherche nécessite-t-elle l’utilisation de produits chimiques et/ou génère-t-elle des dégagements chimiques en espaces non confinés ?

#### Selon les connaissances scientifiques établies, l’utilisation de certains produits chimiques a un impact et/ou présente des risques pour l’environnement. Exemples d’impacts et de risques induits par les produits chimiques (liste non exhaustive) :

#### Contamination chimique des sols, des eaux et de l’air des sites étudiés.

#### Instabilité et interactions nocives durables ou explosives avec le milieu.

#### Réduction de la communication olfactive des espèces.

#### Atteinte à la santé des chercheurs.

#### Mise en danger de la santé ou de la survie des populations locales.

#### Perturbation des interactions des espèces.

OUI  NON

### C.2.5. Votre activité de recherche génère-t-elle des rayonnements ionisants ?

#### Selon les connaissances scientifiques établies, les rayonnements ionisants ont un impact et/ou présentent des risques pour l’environnement. Quelques exemples d’impacts et de risques induits par les radiations (liste non exhaustive) :

#### Contamination radioactive durable du milieu par les rayonnements ionisants à demi-vie longue.

#### Champs électromagnétiques non ionisants perturbant le milieu ou la santé.

#### Risque pour la santé des populations humaines, de la faune, de la flore exposée.

#### Risque pour la santé des chercheurs eux-mêmes

OUI  NON

### C.2.6. Les activités de votre recherche ou ses conclusions peuvent-elles avoir une influence sur la biodiversité ou sur un écosystème pendant ou après son déroulement ?

#### Les activités de votre recherche ou ses conclusions peuvent avoir un impact et/ou présenter des risques pour la biodiversité ou l’écosystème concerné pendant ou après son déroulement si elles induisent des perturbations. Quelques exemples d’impacts et de risques induits par les activités de recherche sont indiqués ci-dessous (liste non exhaustive) :

#### Prélèvement d’espèces endémiques.

#### Introduction d’espèces invasives.

#### Importation d’espèces génétiquement modifiées (OGM).

#### Contamination par des virus ou bactéries pathogènes.

#### Perturbation ou destruction de la biodiversité.

#### Modification de la capacité reproductive d’une espèce.

#### Extinction d’espèces endémiques.

#### Perte de population.

#### Réduction de la biodiversité.

OUI  NON

### C.2.7. Votre recherche inclut-elle une modification du terrain, extraction, excavation… ?

#### Selon les connaissances scientifiquement établies, l’extraction ou l’excavation de terrain ont un impact et/ou présentent des risques pour l’environnement. Exemples d’impacts et de risques induits par des modifications du terrain (liste non exhaustive) :

#### Atteinte à la composition de la surface ou du sous-sol.

#### Modification durable de la topographie du milieu : accès à l’eau, aux sites de reproduction, à la nourriture pour les espèces locales.

#### Abandon des déchets résultants de l’activité de recherche dans le sol.

#### Modifications de l’accès aux ressources nécessaires à la survie des espèces.

#### Destruction d’habitats.

#### Disparition de populations.

OUI  NON

### C.2.8. Votre recherche se tient-elle à proximité d’un lieu géographique sensible par la biodiversité présente, par son caractère sacré ou classé, ou exploité par des populations locales ?

#### Si votre recherche se tient à proximité d’un lieu géographique sensible par la biodiversité présente, par son caractère sacré ou classé, ou exploité par des populations locales, vous devez cocher « oui » à cette question. Exemples d’impacts et de risques induits (liste non exhaustive) :

#### Atteinte à des sites sacrés ou classés.

#### Modification de la capacité humaine locale à exploiter l’écosystème étudié.

#### Modification de l’accès à la ressource biologique.

#### Manque de partage des bénéfices de la recherche et de contreparties en faveur de la population locale.

#### Appropriation des connaissances et ressources locales sans partage équitable.

#### Restriction de l’usage du milieu par les populations locales.

#### Surexploitation du milieu à la suite de la découverte d’un élément précieux.

#### Création d’un nouveau mode d’exploitation moins respectueux de l’environnement

OUI  NON

### C.2.9. Les données ou les résultats de votre recherche pourraient-ils être utilisés à des fins de justification de politiques ou d’activités anti- environnementales ?

#### Si les données ou les résultats de votre recherche peuvent être « facilement » utilisés à des fins de justification de politiques ou d’activités anti-environnementales, vous devez cocher « oui » à cette question. Exemples d’impacts et de risques induits (liste non exhaustive) :

#### Utilisation des résultats de la recherche à des fins de justification politique ou commerciale d’une destruction environnementale.

#### Cautionnement scientifique d’une politique ou d’une activité peu éthique ou anti-environnementale

OUI  NON

### C.2.10. Votre recherche ou ses conclusions peuvent-elles modifier le droit ou la facilité d’accès à une ressource biologique ou à un écosystème ?

#### Si votre recherche ou ses conclusions peuvent modifier le droit ou la facilité d’accès à une ressource biologique ou à un écosystème, vous devez cocher « oui » à cette question. Exemples d’impacts et de risques induits (liste non exhaustive) :

#### Modification du cadre légal encadrant le vivant.

#### Restriction de l’accès pour les populations locales exploitant le milieu ou son écosystème.

OUI  NON

### C.2.11. Les activités de votre recherche génèrent-elles des déchets dans le milieu naturel non éliminés au cours du projet de recherche ?

OUI  NON

### C.2.12. L’obtention d’autorisation(s) cantonale(s), fédérale(s) ou étrangère(s) en matière d’environnement, de sécurité ou de santé, est-elle requise par votre projet ?

OUI  NON

### C.2.13. L’obtention d’une autorisation suite à une évaluation de l’impact environnemental de votre projet est-elle nécessaire à la publication des résultats ?

OUI  NON

## C.3. Votre projet présente-t-il des risques liés à des usages multiples des résultats ?

*Ici, il s’agit de projets ayant des implications militaires, sécuritaires, politiques, ou de renseignement ; de projets financés par des forces armées d’un gouvernement, ou de l'industrie de la défense ; ou de projets dont les résultats pouvant être utilisés à des fins de justification politiques ou commerciales, ou à des manipulations type « fake-news »*

OUI  NON

***[Si oui merci de répondre aux 3 questions de la partie C.3.]***

### C.3.1. Le projet de recherche et les résultats qui en découlent présente-t-il des implications militaires, sécuritaires, politiques, ou de renseignement ?

#### Les « dual-use item/les biens à double usages sont définis comme suit dans l’article 2 du règlement européen (CE) [No 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32009R0428) : «biens à double usage», les produits, y compris les logiciels et les technologies, susceptibles d’avoir une utilisation tant civile que militaire, mais aussi les biens qui peuvent à la fois être utilisés à des fins non explosives et entrer de manière quelconque dans la fabrication d’armes nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs».

OUI  NON

### C.3.2. Le financement du projet provient-il d’une institution militaire, y compris, mais sans s'y limiter, les forces armées d’un gouvernement, ou de l'industrie de la défense ?

OUI  NON

### C.3.3. Est-il initialement prévu que les données ou les résultats de votre recherche soient utilisés à des fins de justification de politiques ou commerciales ?

#### Si vous envisagez que les données ou les résultats de votre recherche soient utilisés à des fins de justification de politiques nuisibles pour les individus ou les sociétés humaines, vous devez cocher « oui » à cette question. Exemples d’impacts et de risques induits (liste non exhaustive) :

#### Utilisation des résultats de la recherche à des fins de manipulation politique ou commerciale

#### Cautionnement scientifique d’une politique ou d’une activité peu éthique

OUI  NON

**Si vous avez une ou plusieurs réponses positives à la partie C,** **votre projet doit être expertisé par la CUREG2.0,** merci de remplir les parties E-F-G du questionnaire et de joindre aux documents spécifiques du projet le pdf des parties A-B-C et E-F-G du questionnaire.

**Si toutes les réponses à la partie C sont négatives, alors votre** **projet n’a pas besoin d’être expertisé par la CUREG2.0**, merci de remplir la partie D ci-dessous pour obtenir une attestation.

Le **formulaire de consentement** (ou feuille de terrain qui documente le consentement) ainsi que le **DMP** doivent être joints à toute demande d’évaluation déposée à la CUREG, que l’évaluation fasse l’objet d’un examen approfondi ou suive la procédure Fast Track.

Votre demande doit être envoyée à [*commission-ethique@unige.ch*](mailto:commission-ethique@unige.ch) (un seul document pdf < 2Mb)

# Partie D - Validation de votre auto-évaluation

*Cette partie est à cocher et signer uniquement si les réponses aux parties C.1, C.2 et C.3 sont toutes négatives*

* En tant que responsable et investigateur-rice(s) (enseignant-es, étudiant-es...), je suis responsable de l’exactitude des réponses apportées aux questions des parties C1/C2/C3 et j’ai pris note du fait que, conformément à son [règlement](https://memento.unige.ch/doc/0343/), le projet de recherche ne sera par expertisé par la CUREG2.0.
* Je me porte garant-e vis-à-vis de l’Université et des participant-es au projet de recherche du respect des règlements en matière de recherche, et des dispositions éthiques et légales en vigueur à l’Université, en particulier la [Charte d'Ethique et de Déontologie](https://www.unige.ch/ethique/charte/) et la [Charte pour la Science Ouverte](https://www.unige.ch/openscience/fr/la-science-ouverte/).
* Je m’engage à établir pour chaque participant-e à la recherche un processus de recueil du consentement (voir [FAQ4](https://cureg.unige.ch/faq/)). Le consentement doit être éclairé et librement consenti ; je suis responsable de la communication des informations permettant d’exercer pleinement ce droit.
* Toute exception au recueil du consentement doit être justifiée dans un document ad hoc.
* Je suis également responsable du respect de la [Politique Institutionnelle sur la gestion des données de la recherche](https://memento.unige.ch/doc/0320/), ainsi que des dispositions relatives à l’accès et au stockage des données personnelles décrites dans la directive [LIPAD](https://memento.unige.ch/doc/0160/) appliquée à l’Université.
* Je me porte garant-e de la conformité du plan de gestion des données (PGD ou DMP) qui doit être rempli selon les règles en vigueur à l’Université, en bénéficiant si nécessaire du soutien d’un-e représentant-e de la DIS ([ResearchData](https://www.unige.ch/researchdata/fr/accueil/)).
* J’ai pris note du fait qu’*une attestation numérotée de conformité éthique* me sera envoyée à la suite du dépôt des parties A, B, C et D du questionnaire complétées et d’une vérification par la CUREG2.0. Toutefois, en aucun cas je ne pourrai obtenir a posteriori une approbation complémentaire de mon projet de recherche, même si cette autorisation devait être exigée pour des publications scientifiques.

### D.1. Souhaitez-vous déposer des documents supplémentaires, afin de les faire valider par la CUREG ?

#### NB : Si oui, alors le projet ne pourra pas faire l’objet d’une procédure Fast-track

OUI  NON

Si oui, merci de les lister :

Si oui, merci de joindre ce ou ces documents en annexe des questionnaires

**Lu et approuvé par le/la responsable du projet (personne indiquée au point A.1.1.)**

**NOM, Prénom**

**Fonction**

**Date :**

-- / -- / - - - -

**Signature du/de la responsable**

(Signature scannée ou insertion   
de votre signature électronique)

1. Participant-es humains en tant que sujets de l’étude scientifique (et non chercheurs ou chercheuses) [↑](#footnote-ref-1)
2. Une réponse positive à la question C.1.0 n’implique pas de compléter la partie E. Seules les questions C.1.1. à C.1.15. doivent être prises en compte pour déterminer si vous devez compléter la partie E. [↑](#footnote-ref-2)